



**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE  
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 21 septembre 2016

**Me Véronique Dubois**  
**Secrétaire**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, 2<sup>ième</sup> étage  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3969-2016 phase 2**  
**Intervention de l'ACIG**  
**Notre dossier : 3070-0368**

---

Chère consœur,

L'ACIG a pris connaissance des pièces déposées par Gazifère le 15 septembre courant dans le cadre de la phase 2 du dossier R-3969-2016 ainsi que de la décision procédurale D-2016-132 du 2 septembre dernier concernant le traitement du dossier. Conformément aux directives énoncées dans cette décision, l'ACIG confirme son intention de participer à cette phase du dossier et soumet, par la présente, les enjeux sur lesquels elle entend concentrer son intervention ainsi que l'estimé de son budget de participation.

De façon générale l'intervention de l'ACIG visera à garantir que les intérêts des clients industriels sont pris en compte dans l'établissement des tarifs et dans l'analyse des demandes soumises par Gazifère. Notamment, l'ACIG a l'intention d'aborder les sujets suivants :

1. La tenue de séances de travail portant sur les critères d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau. L'ACIG a l'intention de questionner les intentions de Gazifère relativement à l'application d'un critère de rentabilité



aux projets d'extension de réseau et la pertinence de séances de « travail » comme forum pour faire valoir les différentes options envisagées.

2. Proposition quant à l'utilisation du compte de frais reportés associé à la normalisation de la température et quant à la création d'un compte de frais reportés pour comptabiliser certaines charges reliées aux ressources humaines. L'ACIG a l'intention d'investiguer l'impact tarifaire des options proposées relativement à ces CFR.
3. La stratégie tarifaire et les ajustements qui en découlent. L'ACIG s'assurera que l'allocation du revenu de distribution entre les diverses catégories tarifaires est juste et raisonnable. L'ACIG entend notamment traiter des ajustements apportés afin de corriger l'interfinancement entre tarifs. L'ACIG s'assurera aussi que les coûts de distribution sont alloués conformément aux critères établis par la Régie et dans le respect du principe de causalité des coûts.

L'ACIG se réserve le droit d'intervenir sur tout autre sujet qui pourrait présenter un enjeu suite à l'étude plus approfondie des pièces au dossier.

Le procureur soussigné agira en tant que représentant de l'ACIG dans ce dossier. L'ACIG apprécierait donc que toute communication avec elle en rapport avec la présente consultation soit acheminée au soussigné, avec copie à son analyste Esther Falardeau, aux coordonnées suivantes :

**Me Guy Sarault**  
**BISSONNETTE FORTIN GIROUX, CABINET D'AVOCATS, S.A.**  
490, rue Laviolette  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2T9  
T • (450) 431-4114 - F • (450) 431-4194  
E • [g.sarault@bfgca.ca](mailto:g.sarault@bfgca.ca)

**Esther Falardeau**  
114 De Gascogne  
Saint-Lambert (Québec) J4S 1C8  
T • (514) 835-0161  
E • [esther.falardeau@gmail.com](mailto:esther.falardeau@gmail.com)

Nous profitons enfin de l'occasion pour annexer notre budget de participation pour la phase 2 du présent dossier.

Par ailleurs, pour la justification du taux horaire de 300 \$ proposé dans notre budget pour les services du procureur soussigné, nous vous référons à notre lettre et aux pièces à son soutien, pièces C-ACIG-0021 à 0023 adressées à la Régie en date du



20 avril 2016 dans le dossier précédent de Gazifère, R-3924-2015 phase 4. Nous réitérons, mutatis mutandis, dans le cadre du présent dossier, toutes et chacune des justifications avancées dans notre lettre du 20 avril 2016 dans cet autre dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
**CABINET D'AVOCATS**



**GUY SARAULT**  
GS/jk

p.j. Budget de participation

c.c. : - ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Eveline Sallin  
- Madame Lucie Gervais  
- Madame Esther Falardeau

